

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2907)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 114

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer au nombre :

« neuf »

le nombre :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cette période particulièrement difficile pour notre économie, en particulier pour le secteur agricole, les travailleurs saisonniers sont une ressource indispensable au redémarrage de l'activité. En ce sens, il apparaît opportun de prendre en compte les efforts consentis par ses salariés dont la situation, par définition précaire, s'est aggravée suite aux mesures de confinement nécessitant leur maintien en France, dans un pays où le coût de la vie est bien supérieur à celui de leur pays d'origine. Il semble donc raisonnable de leur permettre de compenser ces dépenses en travaillant plus longtemps dans notre pays.